



## Mise en contexte

La révision du plan d'action du Plan stratégique de développement durable (PSDD) de l'arrondissement s'inscrit dans un exercice de planification plus large dont l'objectif est d'établir un Plan stratégique d'arrondissement où sera établie une vision à long terme de la planification des activités de l'arrondissement (planification territoriale, développement économique, qualité des services à la population, etc.

Du Plan stratégique d'Arrondissement découlera une stratégie de développement et de positionnement économique. Cette stratégie identifiera les moyens à mettre en œuvre pour assurer la pérennité financière des activités de l'arrondissement. Les orientations et axes d'interventions seront alors traduits dans les principaux documents de planification de l'arrondissement, soit le Chapitre d'arrondissement et le PSDD.

Inversement, certaines actions présentes dans le PSDD devraient plutôt se retrouver dans les documents de planification de Plan stratégique d'arrondissement et dans la stratégie de développement et de positionnement économique. Ces actions ont alors été retirées du PSDD pour être intégrées lors de l'élaboration de ces outils. Les actions réalisées ont été retirées et certaines autres regroupées. Le tableau en annexe A du plan d'action explique le statut de chacune des actions (modifiée, annulée, déplacée). La numérotation d'origine a été conservée pour une meilleure compréhension des modifications apportées.



# 1 Plan d'action corporatif de développement durable

Pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la première action est primordiale : la création d'un comité de suivi du plan. Ce comité assurera le suivi du plan en plus d'assurer la mise en œuvre de plusieurs activités de sensibilisation auprès de la population et des employés municipaux.

## Action 3 C – Connaître et mettre à profit les programmes de subventions disponibles

Le comité de suivi aura entre autres comme responsabilité d'identifier et de préparer les applications aux programmes de subventions pour lesquels l'arrondissement est admissible.

Responsable	Comité de suivi
Indicateur	S.O.
Donnée de départ	S.O.
Cible	S.O.
Échéance	En continu

## Action 4 C – Poursuivre la participation aux campagnes suivantes :

- Défi-Climat;
- Centraide;
- Une heure pour la terre;
- Défi Santé

Responsable	Comité de suivi
Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation en lien avec ces campagnes
Donnée de départ	Participation à 4 campagnes
Cible	Participation de l'arrondissement lors de ces 4 campagnes
Échéance	2012 et suivantes

## Orientation 1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 1.1. Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

### Action 5 C – Participer à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES corporatives 2013-2020

#### Engagements de l'arrondissement

- Acquérir des véhicules ou des équipements électriques ou à carburant alternatif (action 9 C)
- Faire le suivi de différents critères de performance de son parc de véhicules (se fait systématiquement)
- Assurer l'adoption des techniques d'écoconduite (action 10 C)
- Adopter des critères d'efficacité énergétique pour les constructions ou les rénovations majeures (action 8 C)
- Remplacer le mazout par une source d'énergie émettant peu de GES (action 8.1 C)

Responsable	Direction des travaux publics
Indicateur	Actions réalisées
Donnée de départ	S.O.
Cible	Réalisation des 5 actions sous-jacentes
Échéance	2020

### Action 8 C – Mettre en œuvre les mesures sur l'énergie de la politique de développement durable dans les édifices municipaux

Exiger la certification LEED®<sup>1</sup>-Or lors de la construction d'un bâtiment municipal neuf de plus de 500 m<sup>2</sup>.

Responsable	Direction des travaux publics
Indicateur	Nombre de bâtiments municipaux où des mesures d'efficacité énergétique sont appliquées
Donnée de départ	2 en 2014 (poste de police certifié LEED® Or et la caserne 59 visant la certification LEED® Or)
Cible	Agrandissement de la bibliothèque en visant la certification visée LEED® Or Appliquer des mesures d'efficacité énergétique pour la mairie d'arrondissement Concevoir la piscine Valleycrest au parc Grier selon les standards LEED®
Échéance	2015 pour l'agrandissement de la bibliothèque 2014 pour la piscine Valleycrest En continu pour les autres bâtiments municipaux

### Action 8.1 C – Remplacer le mazout par une source d'énergie émettant peu de GES dans les bâtiments municipaux

« De toutes les sources d'énergie utilisées pour le chauffage des bâtiments au Québec, le mazout est celle dont l'intensité des émissions de GES est la plus élevée en termes de kg éq. CO<sub>2</sub> /GJ. En effet, pour une même quantité d'énergie consommée, le mazout émet 40 % plus de GES que le gaz naturel et 125 fois plus que l'électricité (selon le facteur d'émission de GES de l'électricité au Québec en 2010).

En plus d'émettre plus de GES/GJ, le mazout alimente des systèmes de chauffage dont l'efficacité ne dépasse généralement pas

<sup>1</sup> Leadership in Energy and Environmental Design



les 85 %. Ainsi, en remplaçant le mazout par du gaz naturel ou de l'électricité, un gain s'effectue également en matière d'économie d'énergie puisque moins de GJ sont requis pour combler les mêmes besoins en chauffage.

Par ailleurs, la réduction de consommation de mazout se traduit également par une baisse d'émissions de polluants atmosphériques bénéfiques pour la qualité de l'air ainsi qu'une diminution des risques de contamination des sols. »<sup>2</sup>

---

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Indicateur</b>	Nombre de bâtiments municipaux où le chauffage au mazout est utilisé
<b>Donnée de départ</b>	4 en 2014
<b>Cible</b>	Remplacement des systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie émettant peu de GES d'un bâtiment
<b>Échéance</b>	2015

---

#### Action 9 C – Acquérir des véhicules écoénergétiques

Toujours envisager les options les moins énergivores pour accomplir la tâche à laquelle le véhicule est destiné lors du remplacement des véhicules de la flotte automobile de l'arrondissement.

---

<b>Responsable</b>	Division des parcs, des édifices et des équipements
<b>Indicateur</b>	Nombre de véhicules éco énergétiques
<b>Donnée de départ</b>	2 véhicules hybrides et 3 Sprinters
<b>Cible</b>	4 véhicules hybrides 4 Sprinter Mercedes consommant moins de carburant 4 camionnettes avec moteur V6 munies de transmissions 8 vitesses
<b>Échéance</b>	2015

---

#### Action 10 C – Former les chauffeurs à la conduite écologique

La conduite écologique consiste essentiellement à éviter de faire tourner le moteur à bas régime et à maintenir une conduite souple et une vitesse stable en évitant au possible les accélérations et les freinages brutaux.

Une première vague de formation a eu lieu en 2013 et la formation de plusieurs autres chauffeurs est prévue pour 2014.

---

<b>Responsable</b>	Division des parcs, des édifices et des équipements
<b>Indicateur</b>	Nombre de chauffeurs qui ont reçu ou recevront la formation
<b>Donnée de départ</b>	4 en 2011
<b>Cible</b>	Formation de tous les chauffeurs de véhicules corporatifs de l'arrondissement
<b>Échéance</b>	2015

---

<sup>2</sup> PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES CORPORATIVES 2013-2020, Agglomération de Montréal.



### Action 11 C – Optimiser les opérations et réviser le contrat des sous-traitants responsables des collectes des matières résiduelles (ordures et recyclage)

Cette action permettra d'offrir un meilleur service aux résidants de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tout en optimisant les opérations. Pour les collectes, les routes et fréquences seront réexaminées lors des appels d'offres de 2017.

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Indicateur</b>	S.O.
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Révision de tous les contrats
<b>Échéance</b>	2017

### Action 12 C – Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics ou sur la voirie publique

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	Nombre de bornes
<b>Donnée de départ</b>	0 en 2011
<b>Cible</b>	2 bornes au stationnement pour visiteurs à la mairie d'arrondissement 1 borne à la piscine Valleycrest du parc Grier 1 borne au Centre communautaire de l'Est
<b>Échéance</b>	2014

### Action 12.1 C – Mettre sur pied un système de vélo libre-service s'adressant aux employés de l'arrondissement

Constituer une flotte de vélos à mettre à la disposition des employés de l'arrondissement dans le cadre de leurs déplacements quotidiens personnels.

<b>Responsable</b>	Comité de suivi
<b>Indicateur</b>	Nombre de vélos
<b>Donnée de départ</b>	Aucun
<b>Cible</b>	Constituer une flotte de 3 vélos à la mairie d'arrondissement et 3 vélos à la Direction des travaux publics
<b>Échéance</b>	Été 2014



## Orientation 3. Pratiquer une gestion responsable des ressources

### Objectif 3.1. Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

L'eau potable est une ressource très précieuse pour nous tous. Plusieurs solutions simples existent pour réduire notre consommation en eau potable. L'arrondissement doit prêcher par l'exemple en adoptant des comportements exemplaires.

#### Action 17 C – Installer des dispositifs pour économiser l'eau potable dans les bâtiments municipaux

L'administration municipale a déjà effectué le remplacement pour des appareils à faible débit d'eau dans 30 % de ses bâtiments municipaux. Elle poursuit ses efforts pour que tous ses bâtiments soient dotés de tels systèmes d'ici 2017.

<b>Responsable</b>	Division des parcs, des édifices et des équipements
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des bâtiments municipaux qui sont dotés d'appareils à faible débit d'eau
<b>Donnée de départ</b>	30 % des bâtiments municipaux en 2011
<b>Cible</b>	15 % des bâtiments municipaux par année
<b>Échéance</b>	De 2012 à 2017 En 2012, la mairie et le centre culturel seront équipés d'appareils de plomberie à faible débit

### Objectif 3.2. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD<sup>3</sup>, des résidus de CRD<sup>4</sup> et des déchets encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

La première action à entreprendre dans une démarche de 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) dans la gestion des matières résiduelles est de réduire à la source les possibilités de production de matières résiduelles.

#### Action 21 C – Mettre sur pied une campagne de sensibilisation aux pratiques écoresponsables pour les employés de l'arrondissement

<b>Responsable</b>	Comité de suivi
<b>Indicateur</b>	S.O.
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	2014 - 2015
<b>Échéance</b>	Organiser et tenir une campagne de sensibilisation pour les années 2014 et 2015

3 Résidus domestiques dangereux.

4 Construction, rénovation, démolition.

## Orientation 4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

Dans le cadre du Plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, il convient d'adapter l'orientation du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 pour y inclure l'administration municipale.

### Objectif 4.1. Enchâsser les principes du développement durable dans les pratiques municipales, dans les processus de gestion de projet et dans la prise de décision

#### Action 36 C – Participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux

Responsable	Comité de suivi
Indicateur	S.O.
Donnée de départ	S.O.
Cible	Participer à toutes les réunions
Échéance	En continu

#### Action 37 C – Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'informations relatives à la biodiversité

Responsable	Division des parcs, des édifices et des équipements Division de l'urbanisme et de l'environnement
Indicateur	S.O.
Donnée de départ	S.O.
Cible	S.O.
Échéance	S.O.

#### Action 32 C – Utiliser des produits d'entretien ménager écologique dans les édifices municipaux

Responsable	Section des ressources matérielles Division des parcs, des édifices et des équipements
Indicateur	Nombre de bâtiments entretenus avec des produits écologiques
Donnée de départ	0 en 2011
Cible	100 % des bâtiments municipaux entretenus avec des produits écologiques
Échéance	2014

## Objectif 4.2 Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur l'accessibilité universelle

### Action 33 C – Poursuivre les interventions sur les immeubles municipaux suivants

- Chalets des parcs Georges Springate et St-Anthony;
- Centre communautaire Marcel Morin;
- Chalets des parcs Brooke, Alexander et Roxboro.

#### Et dans les projets d'amélioration des installations sportives et récréatives

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Nombre d'interventions complétées
<b>Donnée de départ</b>	Plusieurs interventions liées à l'accessibilité universelle ont été apportées à différents bâtiments municipaux au cours des dernières années. Malgré ce, aucun bâtiment municipal n'est totalement accessible selon le concept d'accessibilité universelle
<b>Cible</b>	100 % des bâtiments municipaux 25 % des installations sportives et récréatives
<b>Échéance</b>	2015 à 2018 pour les bâtiments municipaux énoncés plus haut D'ici 2021 pour les installations sportives et récréatives

### Action 34 C – Offrir une expérience d'emploi à des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Intégrer des usagers du Centre Bienvenue aux équipes d'horticulteurs durant la saison estivale ainsi qu'aux équipes des travaux publics et de la bibliothèque.

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Nombre d'usagers
<b>Donnée de départ</b>	2-3 usagers par année
<b>Cible</b>	Poursuivre l'intégration d'usagers chaque été
<b>Échéance</b>	En continu

### Objectif 4.3 Autoriser progressivement le stationnement sur rue

#### Action 14 C – Effectuer un projet pilote visant à autoriser le stationnement sur rue dans un secteur existant et faire un suivi pour en mesurer les effets et l'adapter aux besoins

Le stationnement sur rue est, de façon générale, interdit la nuit sur les rues de Pierrefonds-Roxboro pour la période hivernale. Cette interdiction, liée aux opérations de déneigement, est à la source de plusieurs problématiques : manque d'espace pour la plantation, entrées charretières très larges (îlots de chaleur et limitation de l'infiltration naturelle de l'eau de pluie), etc. L'arrondissement souhaite donc mettre sur pied un projet pilote pour mesurer les effets du stationnement sur rue. Il sera ensuite évalué si l'autorisation peut être étendue à un secteur plus vaste.

<b>Responsable</b>	Comité de suivi Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	Secteur où le stationnement sur rue est autorisé en projet pilote
<b>Donnée de départ</b>	Aucun
<b>Cible</b>	1 secteur ciblé/rapport sur le projet pilote
<b>Échéance</b>	2015

#### Action 21 L – Autoriser le stationnement alternatif sur les rues locales dans tous les nouveaux secteurs de développement

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	S.O.
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Permettre le stationnement sur rue pour toutes les nouvelles voies locales
<b>Échéance</b>	2012 et suivantes

#### Action 22 L – Suite aux résultats du projet pilote, évaluer la possibilité de réduire les exigences en matière de stationnement hors rue pour les nouveaux secteurs et progressivement sur l'ensemble du territoire

Cette action est conditionnelle à l'autorisation du stationnement sur rue, sans quoi les normes de stationnement hors rue peuvent difficilement être diminuées.

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Indicateur</b>	Pour les secteurs existants, selon les conclusions du rapport produit par la Direction des travaux publics et AUSE
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Modification du règlement pour nouveaux projets Révision de la réglementation pour les secteurs existants
<b>Échéance</b>	2015

## 2 Plan d'action local de développement durable

Les actions du présent plan sont des cibles à atteindre de la part de l'administration locale et de ses partenaires et se veulent une ligne directrice dans le cadre des décisions que prendra l'arrondissement au fil des ans. Les dépenses associées à chacune des actions n'ont pas été calculées, mais elles ont été réparties dans le temps de façon à rendre possible leur réalisation.

### Orientation 1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

#### Objectif 1.1. Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

Avec une population de 65 718 habitants et une moyenne de 1,57 automobile par logis, ou de 0,57 voiture par personne, l'arrondissement présente une forte dépendance à l'automobile. Dans les déplacements quotidiens, la voiture est le mode favori des résidents de Pierrefonds-Roxboro (76,3 %), ensuite le transport collectif (13,6 %), les autres modes motorisés (7,6 %) et finalement les modes actifs (5,8 %).

Afin de modifier cette tendance, il est essentiel de mettre en place des mesures et équipements pour favoriser l'utilisation des transports collectifs et inciter les modes actifs dans les déplacements quotidiens.

#### Action 3 L – Soutenir les projets du Plan de transport

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro n'a pas juridiction sur toutes les voies publiques sur son territoire, certaines sont de juridiction de la ville centre et d'autres sont de juridiction du MTQ. C'est pourquoi l'arrondissement souhaite démontrer son appui aux projets du plan de transport de Montréal par le biais de cette action. L'arrondissement appuiera donc les projets suivants du plan de transport de Montréal :

- Implanter des mesures prioritaires pour autobus et des autobus articulés sur l'axe Saint-Jean/de Pierrefonds jusqu'à l'autoroute 20 et sur le boulevard Pierrefonds entre l'avenue du Château-Pierrefonds et le boulevard Saint-Jean;
- doubler la voie ferrée de la ligne Deux-Montagnes entre les gares Bois-Franc et Roxboro-Pierrefonds;
- prolonger le boulevard de Pierrefonds à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds;
- prolonger le boulevard Jacques-Bizard jusqu'à l'autoroute 40;
- aménager un boulevard dans l'emprise de l'autoroute 440 entre le boulevard Gouin Ouest et l'autoroute 40.

Responsable	Direction d'arrondissement, la STM et l'AMT
-------------	---

Indicateur	S.O.
------------	------

Donnée de départ	Nombre de projet soutenus
------------------	---------------------------

Cible	Soutenir les 8 projets
-------	------------------------

Échéance	S.O.
----------	------

#### Action 4 L – Inciter l'implantation du service d'auto-partage sur le territoire de l'arrondissement

Des discussions ont été entreprises en 2013 pour cerner l'intérêt d'une compagnie d'auto-partage à s'implanter sur le territoire de l'arrondissement. L'arrondissement souhaite poursuivre ses discussions avec l'entreprise pour évaluer les modalités afin d'implanter une voiture à Pierrefonds-Roxboro.

Responsable	Comité de suivi
-------------	-----------------

Indicateur	Nombre de voitures d'auto-partage sur le territoire de l'arrondissement
------------	---

Donnée de départ	Aucune
------------------	--------

Cible	Implantation d'une voiture d'auto-partage
-------	---

Échéance 2015

#### Action 5 L – Élaborer un inventaire des sentiers multifonctionnels destinés au transport actif et identifier les liens et les liens potentiels

Les pistes cyclables étant sous juridiction de la ville-centre, l'arrondissement se penchera sur les liens possibles à développer via les sentiers multifonctionnels sur le territoire de l'arrondissement.

**Responsable** Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Comité de suivi

**Indicateur** Km de sentiers multifonctionnels

**Donnée de départ** S.O.

**Cible** Inventaire et plan d'action

**Échéance** 2014 (inventaire) 2015 (plan d'action)

#### Action 6 L – Compléter et sécuriser le réseau cyclable vers les gares de train de banlieue et vers les écoles

Afin de favoriser l'utilisation des transports actifs et de la connectivité des réseaux, l'arrondissement, en collaboration avec la Ville de Montréal sécurisera et complètera le réseau cyclable vers les écoles et les gares de train de banlieue.

**Responsable** Ville centre  
Direction des travaux publics et AUSE

**Indicateur** Nombre d'écoles et de gares accessibles par des voies cyclables

**Donnée de départ** Les deux gares ne sont pas accessibles en 2012  
5 écoles sont accessibles en 2012

**Cible** Les 2 gares et les écoles de niveau secondaire

**Échéance** 2015

#### Action 7 L – Aménager des trottoirs dans les nouveaux quartiers pour favoriser les déplacements actifs

Les trottoirs sont des éléments importants pour encourager les gens à utiliser les modes de transport actif. Ils sont aussi efficaces pour sécuriser les déplacements par la définition claire de la limite entre l'espace piéton et automobile.

**Responsable** Division des infrastructures

**Indicateur** Nombre de nouvelles rues avec des trottoirs

**Donnée de départ** N/D

**Cible** Toute nouvelle rue locale

**Échéance** En continu



**Action 8 L – Modifier la réglementation d'urbanisme pour augmenter le nombre de supports pour vélos requis pour les immeubles résidentiels de 6 logements et plus et pour les usages commerciaux**

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Indicateur</b>	Nombre de supports à vélo exigés
<b>Donnée de départ</b>	Usage habitation de plus de 6 logements : 5 % du nombre de cases de stationnement, jusqu'à 10 supports à vélo Usages commerciaux, industriels et communautaires, récréatifs : 5 % du nombre de cases de stationnement jusqu'à 30 supports à vélo
<b>Cible</b>	Vérifier l'adéquation de la norme avec le besoin
<b>Échéance</b>	2014

## Orientation 2. Assurer la qualité des milieux de vie

**Objectif 2.1.** Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la Ville chaque année.

### Action 10 L – Collaborer avec la Direction de l'habitation pour exiger l'offre de logements abordables auprès des constructeurs privés, publics et communautaires dans les nouveaux projets résidentiels

Adoptée en 2005, la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels constitue l'un des moyens de réaliser les objectifs de mixité et d'inclusion sociale en matière d'habitation.

Par cette stratégie, l'administration municipale vise spécifiquement deux cibles : que 15 % des nouvelles unités d'habitation construites sur le territoire de Montréal soient des logements sociaux et communautaires et qu'une autre proportion de 15 % des nouvelles habitations soit constituée de logements abordables d'initiative privée (propriétés abordables ou logements locatifs).

<b>Responsable</b>	Direction de l'habitation Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Indicateur</b>	Nombre de logements abordables offerts dans les nouveaux projets
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	15 % de logements abordables dans la nouvelle offre de logement
<b>Échéance</b>	2012 et suivantes

### Action 13. 1 L – Établir un plan d'action pour la mise en place de mesure d'apaisement de la circulation en bordure des écoles et des parcs :

- Revue des différentes méthodes d'apaisements, de leurs avantages et de leurs inconvénients.
- Diagnostic pour déterminer les sites qui devraient faire l'objet de mesures d'apaisement (sondage en ligne auprès de la population et consultation des commissions scolaires et des écoles privées, élaboration d'une grille d'analyse multicritère, l'exercice pourrait être fait conjointement avec le comité de circulation?).
- Identification des méthodes d'apaisement appropriée pour chaque site identifié.
- Échéance pour la mise en œuvre et moyens financiers requis.

<b>Responsable</b>	Division des infrastructures Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Indicateur</b>	Plan d'action
<b>Donnée de départ</b>	Aucun plan d'action, mesures ponctuelles
<b>Cible</b>	Adoption d'un plan d'action
<b>Échéance</b>	2015 pour l'élaboration du plan d'action 2016 et suivantes pour l'amorce des mesures d'apaisement

## Objectif 2.2. Affirmer et mettre en valeur le caractère riverain de l'arrondissement

Une des principales préoccupations de la population de Pierrefonds-Roxboro est de préserver et de valoriser les accès aux berges de la rivière des Prairies. Cette préoccupation est aussi de portée pan Montréalaise, puisque lors de l'Opération Carte Blanche, consultation publique pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, cette préoccupation s'est avérée comme l'une des plus importantes chez les Montréalais.

### Action 17 L – Modifier le règlement de lotissement de manière à prévoir des servitudes en bordure de la rivière des Prairies lors de nouveaux lotissements ou de projets de subdivisions en rive

Une situation généralisée pour plusieurs arrondissements riverains, les accès publics à l'eau sont rares. Pour remédier à cette situation et pour permettre l'aménagement d'équipements collectifs, l'arrondissement souhaite obtenir des servitudes en bordure de la rivière des Prairies dans le cadre des nouveaux projets de lotissement ou de subdivision.

Responsable	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Indicateur	Disposition au règlement de lotissement
Donnée de départ	Aucune disposition
Cible	Adopter une modification au règlement de lotissement
Échéance	2014

### Action 16 L – Actualiser le portrait des berges de l'arrondissement produit en 1995 en y intégrant notamment le secteur de Roxboro

Un plan d'aménagement des berges publiques avait été produit par la Ville de Pierrefonds en 1995, sans toutefois avoir été adopté. Ce plan comprend un portrait, un concept de mise en valeur de l'aménagement des berges et des stratégies pour sa réalisation. Depuis la fusion avec Roxboro et suite aux transactions immobilières au fil des ans, il convient d'actualiser ce portrait dans un premier temps.

Responsable	Direction des travaux publics et AUSE Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Indicateur	Portrait exhaustif des berges de l'arrondissement
Donnée de départ	Portrait de 1995
Cible	Portrait exhaustif de la situation de 2014 des berges de l'arrondissement
Échéance	2015

### Action 16.1 L – Élaborer un plan directeur de la mise en valeur des berges

Basé sur le portrait établi à l'action précédente, élaborer un plan directeur visant la mise en valeur des berges de l'arrondissement.

Responsable	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Indicateur	Adoption d'un plan directeur des berges par le conseil d'arrondissement
Donnée de départ	Plan directeur des berges de 1995
Cible	Plan directeur 2015
Échéance	2016 et suivantes

### Objectif 2.3. Suggérer et promouvoir une offre de services accessibles et variés dans les secteurs de la culture, des sports, des loisirs, du développement social et des bibliothèques

#### Action 29 L – Développer une programmation et promouvoir la participation de la population à une série d'activités de masse gratuites

Réaliser des activités en partenariats dans le cadre de journées thématiques.

<b>Responsable</b>	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Nombre d'activités
<b>Donnée de départ</b>	1 activité annuelle
<b>Cible</b>	Accroître le nombre d'activités
<b>Échéance</b>	2 activités annuelles en 2012 3 activités annuelles en 2013 4 activités annuelles en 2014

#### Action 31 L – Encourager l'engagement dans l'action communautaire par l'adoption d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

<b>Responsable</b>	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Développer des outils précisant le soutien de l'arrondissement à l'action communautaire
<b>Donnée de départ</b>	Aucune politique
<b>Cible</b>	Adoption d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes par le conseil d'arrondissement
<b>Échéance</b>	2014

#### Action 32 L – Développer une offre de service culturelle innovatrice en lien avec la diversité culturelle, linguistique et artistique spécifique à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

<b>Responsable</b>	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Nombre d'offres de services culturels
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Augmenter l'offre de services culturels de 25 %
<b>Échéance</b>	D'ici 2015



## Objectif 2.4. Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur

Les causes des îlots de chaleur en milieu urbain sont : « les émissions de gaz à effet de serre, la perte progressive du couvert forestier dans les milieux urbains, l'imperméabilité et les bas albédos des matériaux, les propriétés thermiques des matériaux, la morphologie urbaine et la taille des villes ainsi que la chaleur anthropique »<sup>5</sup>. Pierrefonds-Roxboro compte plusieurs îlots de chaleur. L'arrondissement souhaite éviter ces situations par une planification adéquate et par la correction de certaines situations existantes.

### Action 24 L – Poursuivre la participation aux Fleurons du Québec

Les Fleurons du Québec est un programme d'embellissement horticole à vocation durable. Cette formule de classification horticole offre aux municipalités d'afficher les Fleurons du Québec, un label horticole reconnaissant leurs actions d'embellissement horticole et celles de leurs citoyens.

Les Fleurons du Québec sont une source de motivation pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable.<sup>6</sup>

---

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et de l'environnement
--------------------	---

---

<b>Indicateur</b>	Qualité des aménagements paysagers
-------------------	------------------------------------

---

<b>Donnée de départ</b>	S.O.
-------------------------	------

---

<b>Cible</b>	Conserver les 4 fleurons
--------------	--------------------------

---

<b>Échéance</b>	2012 et suivantes
-----------------	-------------------

---

### Action 36 L – Évaluer la possibilité d'implanter des jardins communautaires, identifier les emplacements potentiels et identifier les moyens de mise en œuvre

Dans des secteurs plus denses de l'arrondissement, implanter des jardins communautaires.

---

<b>Responsable</b>	Comité de suivi Direction de l'aménagement et des services aux entreprises Éco-quartier Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
--------------------	--

---

<b>Indicateur</b>	Nombre de jardins communautaires
-------------------	----------------------------------

---

<b>Donnée de départ</b>	2
-------------------------	---

---

<b>Cible</b>	Cible à déterminer selon l'évaluation menée
--------------	---

---

<b>Échéance</b>	2015
-----------------	------

---

<sup>5</sup> Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains, Institut nationale de la santé publique du Québec, juillet 2009, p.6.

<sup>6</sup> <http://www.fleuronsduquebec.com/default.htm>

### Action 37 L – Promouvoir l'agriculture urbaine dans les cours d'école

<b>Responsable</b>	Éco-quartier Direction des travaux publics Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
<b>Indicateur</b>	Nombre de cours d'école dotées de jardins communautaires
<b>Donnée de départ</b>	1 cours d'école en 2011
<b>Cible</b>	2 potagers par année
<b>Échéance</b>	2014 et suivantes

## Orientation 3. Pratiquer une gestion responsable des ressources

### Objectif 3.1. Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

L'eau potable est une ressource très précieuse pour nous tous. Plusieurs solutions simples existent pour réduire notre consommation en eau potable (appareils faibles débits, barils de récupération d'eau de pluie, etc.). Il s'agit donc de les publiciser et d'inciter les résidents de Pierrefonds-Roxboro à adopter de saines habitudes afin d'améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

#### Action 38 L – Sensibiliser la population à l'utilisation de l'eau potable et faire respecter le règlement sur l'usage illicite de l'eau potable et sur l'interdiction d'arrosage

L'arrondissement souhaite sensibiliser les résidents, les commerçants, les industries et les institutions à pratiquer une gestion responsable de l'eau potable.

<b>Responsable</b>	Agglomération de Montréal Division de l'urbanisme et de l'environnement en collaboration avec l'éco-quartier
<b>Indicateur</b>	Nombre d'activités de sensibilisation/patrouilles
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	2 activités par année/augmenter le nombre de patrouille
<b>Échéance</b>	En continu

### Objectif 3.2. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

Cet objectif est très important pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro considérant sa proximité avec la rivière des Prairies. Il convient de prévoir des infrastructures vertes pour d'une part, favoriser la rétention de l'eau à la source, et d'autre part, pour en améliorer la qualité avant qu'elle se déverse dans les égouts pluviaux, qui eux, se déversent sans filtration dans la rivière des Prairies.

#### Action 41 L – Intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement, incluant sur rue.

« La gestion durable des eaux de pluie est une approche de planification qui vise à simuler l'hydrographie naturelle du site avant son développement, à l'aide de différentes techniques d'aménagement qui incluent la mise en œuvre de mesures de gestion des eaux pluviales et l'application de stratégies d'aménagement contribuant à diminuer l'imperméabilisation.

Cette approche permet de mettre en valeur le territoire tout en limitant les impacts environnementaux, d'optimiser les investissements publics et de contribuer au bien-être des collectivités. »<sup>7</sup>

<b>Responsable</b>	Division des infrastructures
<b>Indicateur</b>	Nombre de projets dans lesquels sont intégrées ces mesures
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Intégration de cette analyse dans le processus de planification des projets
<b>Échéance</b>	En continu

**Action 42 L – Sensibiliser et inciter les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (ex. : utilisation de barils de récupération des eaux de pluie, déminéralisation, jardin de pluie, entretien écologique des fossés, débranchement de gouttières)**

<b>Responsable</b>	Éco-quartier
<b>Indicateur</b>	Nombre de projets de sensibilisation
<b>Donnée de départ</b>	1 projet en 2011 (distribution de 200 barils de pluie subventionnés par le Jour de la terre)
<b>Cible</b>	1 projet par année (ex. Conférence, subvention clé en main pour barils, concours d'aménagement, remise en argent à l'achat de matériel, trousse d'économie d'eau potable par débranchement de gouttières, etc.)
<b>Échéance</b>	En continu

**Action 44 L – Corriger les situations de raccordements croisés**

Un raccordement croisé se définit comme un « branchement ou défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, alors que l'immeuble concerné est desservi par un réseau d'égout domestique ou pluvial ». <sup>8</sup>

Un programme de subvention de la ville centre permet à l'arrondissement de détecter et de corriger les raccordements croisés existants sur son territoire. L'arrondissement souhaite poursuivre les inspections pour corriger éventuellement toutes les situations existantes.

<b>Responsable</b>	Division de la construction et de l'occupation Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	Nombre de raccordements croisés détectés
<b>Donnée de départ</b>	N/D
<b>Cible</b>	Rectifier 100 % des raccordements détectés
<b>Échéance</b>	En continu

<sup>7</sup> BOUCHER, Isabelle (2010). La gestion durable des eaux de pluie, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 118 p. Document disponible en ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/developpement-durable/>.

<sup>8</sup> MAMROT, Guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, mai 2006, p. 7.

### Objectif 3.3. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

#### Action 47 L – Poursuivre la distribution de composteurs domestiques

Depuis plusieurs années, l'arrondissement distribue des composteurs domestiques lors de journées de sensibilisation. L'éco-quartier distribue aussi, à l'année, des composteurs domestiques en plus d'explications sur les bonnes pratiques en matière de compostage.

Cette mesure de valorisation des matières résiduelles est tout appropriée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, étant donné que plusieurs quartiers sont composés presque exclusivement de résidences unifamiliales. L'arrondissement souhaite donc poursuivre les efforts en ce sens.

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et de l'environnement Éco-quartier
--------------------	---

<b>Indicateur</b>	Nombre de composteurs domestiques distribués
-------------------	--

<b>Donnée de départ</b>	875 depuis 2005
-------------------------	-----------------

<b>Cible</b>	plus de 100 composteurs par année
--------------	-----------------------------------

<b>Échéance</b>	En continu
-----------------	------------

#### Action 49 L – Poursuivre et augmenter les collectes de résidus domestiques dangereux (RDD)

La collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) est de juridiction de l'agglomération de Montréal. L'arrondissement détient donc des pouvoirs restreints pour en augmenter la fréquence. L'arrondissement joue plutôt un rôle de facilitateur lors des collectes en fournissant un endroit pour la collecte et en publicisant les dates fixées.

Les efforts de l'éco-quartier dans ce domaine sont grands, en collectant certains RDD dans ses locaux et en publicisant les commerces de l'arrondissement qui acceptent certains RDD.

<b>Responsable</b>	Ville centre en collaboration avec la Direction des travaux publics et l'éco-quartier
--------------------	---

<b>Indicateur</b>	Taux annuel de récupération
-------------------	-----------------------------

<b>Donnée de départ</b>	53 % en 2012 (augmentation de 6% depuis 2008)
-------------------------	---

<b>Cible</b>	75 %. Cette cible correspond à l'objectif 2008
--------------	--

<b>Échéance</b>	2015
-----------------	------

#### Action 49.1 - L – Réaliser un projet pilote d'un écocentre mobile

Pour augmenter le taux de récupération des RDD, des déchets encombrants, des TIC, etc., l'éco-quartier conjointement avec l'arrondissement, souhaite réaliser un projet pilote autofinancé d'écocentre mobile.

<b>Responsable</b>	Éco-quartier Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises Direction des travaux publics
--------------------	--

<b>Indicateur</b>	Nombre de collecte/quantité récoltée
-------------------	--------------------------------------

<b>Donnée de départ</b>	S.O.
-------------------------	------

<b>Cible</b>	1 projet pilote
--------------	-----------------

<b>Échéance</b>	2014
-----------------	------

### Action 51 L – Établir un plan d'action « Herbicyclage »

L'herbicyclage consiste essentiellement à ne pas collecter le gazon lors de sa coupe. Les résidus de tonte de gazon sont un excellent fertilisant naturel qui fournit nombreux éléments minéraux nécessaires à la santé de la pelouse. L'herbicyclage évite aussi l'évaporation trop rapide de l'eau du sol. En pratiquant l'herbicyclage, une quantité importante de déchet serait détournée du site d'enfouissement. L'arrondissement met déjà en pratique l'herbicyclage dans l'entretien de ses parcs et espaces verts.

Le plan d'action pourrait contenir les étapes suivantes :

- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation (publicité sur les tracteurs d'entretien de la ville, envoi de dépliant, articles dans le vivre à Pierrefonds-Roxboro, etc.);
- Adoption d'un règlement;
- Application du règlement.

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et de l'environnement Direction des travaux publics
--------------------	--

<b>Indicateur</b>	Adoption d'un règlement
-------------------	-------------------------

<b>Donnée de départ</b>	S.O.
-------------------------	------

<b>Cible</b>	Adoption d'un règlement par le conseil
--------------	--

<b>Échéance</b>	2015
-----------------	------

### Action 52 L – Sensibiliser les organisateurs tenant des événements sur le domaine public à la gestion écoresponsable d'événements

<b>Responsable</b>	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
--------------------	---

<b>Indicateur</b>	Activités de sensibilisation auprès des promoteurs d'événements sur le domaine public
-------------------	---

<b>Donnée de départ</b>	S.O.
-------------------------	------

<b>Cible</b>	Informé et sensibiliser les promoteurs d'événements aux paramètres relatifs à l'organisation d'événements écoresponsables.
--------------	--

<b>Échéance</b>	En continu
-----------------	------------

### Action 52.1 L – Modifier la convention des événements sur le domaine public pour y inclure des clauses normatives relatives à la gestion écoresponsable d'événements

<b>Responsable</b>	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
--------------------	---

<b>Indicateur</b>	Clauses relatives à la gestion écoresponsable dans la convention
-------------------	--

<b>Donnée de départ</b>	Aucune
-------------------------	--------

<b>Cible</b>	Insérer des clauses relatives à la gestion écoresponsable dans la convention
--------------	--

<b>Échéance</b>	2014
-----------------	------



#### Action 52.2 L – Réviser l'horaire des collectes de résidus verts pour optimiser les opérations

Responsable	Direction des travaux publics
Indicateur	Tonnes de résidus verts ramassés
Donnée de départ	S.O.
Cible	S.O.
Échéance	2014 - planification et modification des contrats 2015 – mise en œuvre

## Orientation 4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

### Objectif 4.1: Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres

#### Action 54 L – Adapter la réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (éoliennes, panneaux solaires et autres)

Responsable	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Indicateur	Intégration harmonieuse des appareils de production d'énergie verte en milieu urbain
Donnée de départ	S.O.
Cible	Adopter un règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
Échéance	2015

#### Action 30 C – Intégrer les principes du développement durable dans les règlements d'urbanisme

Responsable	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Indicateur	S.O.
Donnée de départ	S.O.
Cible	S.O.
Échéance	En continu

**Action 55 L – Sensibiliser les demandeurs de permis pour des démolitions et des rénovations majeures, de se doter d'un plan de récupération et de réutilisation des matériaux**

Lors de la révision du règlement de démolition, intégrer des normes relatives à cette action. Des garanties financières pourraient même être demandées (ref. articles de la LAU 148.0.1 et suivants).

<b>Responsable</b>	Division de la construction et de l'occupation
<b>Indicateur</b>	Projets dotés d'un plan de récupération
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	3 projets de démolition ou de rénovations majeures
<b>Échéance</b>	2014

**Objectif 4.2. Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010****Action 56 L – Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification**

<b>Responsable</b>	Ville centre Comité de suivi
<b>Indicateur</b>	S.O.
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	Créer un programme d'appui
<b>Échéance</b>	2015



### Action 57 L – Promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon des normes reconnues (LEED, BOMA-BEST, Novoclimat et autres) sur le territoire

« Le bâtiment durable peut se définir comme « une construction qui répond adéquatement aux besoins de ses occupants, qui génère un impact environnemental limité et dont les coûts de construction et d'exploitation sont raisonnables ». Du point de vue social, le bâtiment durable assure la sécurité et le confort des usagers, répond aux besoins pour lesquels il a été conçu et peut évoluer dans le temps pour répondre aux besoins futurs. Idéalement, le bâtiment durable devrait contribuer à renforcer l'identité culturelle d'une collectivité. Le bâtiment durable devrait également respecter le principe d'accès universel, dans un souci d'équité.

Sur le plan de l'environnement, le bâtiment durable consomme peu d'énergie, limite la production de gaz à effet de serre (GES), induit le moins de déplacements possible, contribue au paysage, génère peu de déchets et utilise des matériaux locaux à faible impact environnemental. Le bâtiment durable devrait ainsi permettre de limiter l'empreinte écologique. Enfin, pour ce qui est de l'aspect économique, la construction et l'exploitation d'un bâtiment durable engendrent des coûts raisonnables compte tenu de la nature de l'édifice ; le bâtiment conserve sa valeur à long terme ; son cycle de vie permet de réduire, à long terme, les coûts d'exploitation ; il a un impact favorable sur l'économie locale. »<sup>9</sup>

<b>Responsable</b>	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Indicateur</b>	Nombre de constructions certifiées
<b>Donnée de départ</b>	1 (poste de police)
<b>Cible</b>	Augmenter le nombre de bâtiments certifiés
<b>Échéance</b>	En continu

<sup>9</sup> BOUCHER, Isabelle, Pierre BLAIS et VIVRE EN VILLE (2010). Le bâtiment durable, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 89 p. Document disponible en ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/developpement-durable/>

## Orientation 5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Objectif 5.1: Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

### Action 58 L – Élaborer un plan d'action pour la forêt urbaine

Le plan d'action pour la forêt urbaine qui comportera les étapes suivantes :

- Mise à jour de l'inventaire et caractérisation des arbres publics de l'arrondissement;
- Grands enjeux relatifs à la forêt urbaine publique et privée (agrile du frêne; plan canopée; remplacement, conservation et entretien; application de règlements; éducation, etc.);
- Priorités, planification et coûts à prévoir.

<b>Responsable</b>	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Section ingénierie Parcs et horticulture
--------------------	--

<b>Indicateur</b>	S.O.
-------------------	------

<b>Donnée de départ</b>	Inventaire et caractérisation en cours de réalisation (priorité donnée aux frênes publics)
-------------------------	--

<b>Cible</b>	Élaboration et adoption d'un plan d'action
--------------	--

<b>Échéance</b>	2014 - 2015
-----------------	-------------

### Action 59 L – Sensibiliser la population aux bienfaits des arbres urbains et distribution de pousses d'arbres indigènes

« Dans le contexte du réchauffement climatique et des îlots de chaleur créés par la minéralisation des villes, les arbres urbains améliorent la qualité de vie des citoyens de plusieurs façons :

- les arbres réduisent l'impact des gaz à effet de serre (absorption de CO<sub>2</sub>), purifient et dépoussièrent l'air;
- ils peuvent atténuer les mauvaises odeurs et les bruits de la ville;
- les arbres contribuent à réduire la chaleur par leur ombrage et offrent une protection contre les grands vents;
- ils permettent d'économiser des coûts de chauffage et de climatisation;
- les arbres aident à contrer l'érosion en retenant les sols;
- ils embellissent le paysage, fournissent des abris aux oiseaux et de l'intimité aux citoyens. »<sup>10</sup>

L'éco-quartier, lors d'activités de sensibilisation, vendra à prix subventionné 1 000 pousses d'arbres indigènes aux résidents de Pierrefonds-Roxboro. L'administration municipale souhaite poursuivre et accroître la sensibilisation de la population à l'importance des arbres urbains.

<b>Responsable</b>	Division de l'urbanisme et environnement Direction des travaux publics Éco-quartier
--------------------	---

<b>Indicateur</b>	Activités de sensibilisation de pair avec le plan arboricole Arbres vendus annuellement
-------------------	--

<b>Donnée de départ</b>	S.O.
-------------------------	------

<b>Cible</b>	Participer à des activités de sensibilisation
--------------	---

<sup>10</sup> L'arbre urbain, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle avec la collaboration des arrondissements de la Ville de Montréal. Avril 2008.



Poursuivre la distribution de pousses

Échéance 2014 et suivantes

**Action 60 L – Assurer le remplacement des arbres obligatoires abattus**

Responsable Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Indicateur Nombre d'arbres remplacés

Donnée de départ S.O.

Cible S'assurer qu'au moins 90% des propriétaires ayant obtenus un certificat d'autorisation d'abattage d'arbres, conserve ou planteras un arbre en cour avant.

Échéance En continu

## Objectif 5.2 Protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité

Soucieuse de la protection de la biodiversité, l'administration locale, représentée par Madame Monique Worth, a signé en 2010 la déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissage. L'arrondissement compte participer à la protection et à la mise en valeur des territoires riches en biodiversité.

### Action 62 L – Poursuivre et étendre le programme de nettoyage des berges publiques en lien avec d'autres organismes

Chaque année, l'éco-quartier en collaboration avec le Grand nettoyage des rivages canadiens organise plusieurs activités de nettoyage des berges publiques. En 2010, les sites des Rapides-du-Cheval-Blanc et de la rivière de l'Anse-à-l'Orme ont fait l'objet de corvées de nettoyage.

<b>Responsable</b>	Éco-quartier en collaboration avec le Grand nettoyage des rivages canadiens Direction des travaux publics
<b>Indicateur</b>	Km de berges publiques nettoyées annuellement
<b>Donnée de départ</b>	4 à 5 km de berges publiques nettoyées annuellement
<b>Cible</b>	Poursuivre les activités
<b>Échéance</b>	En continu

### Action 63 L – Mettre sur pied un programme de revégétalisation des berges publiques pour certains secteurs et sensibiliser les propriétaires privés à revégétaliser leurs berges

« Durant plusieurs décennies, les bandes riveraines (...) ont subi des transformations importantes (enlèvement du couvert végétal, remblai, engazonnement, etc.), ce qui a entraîné une altération de leurs caractéristiques naturelles. Ces actions ont également eu des impacts considérables sur la nature et l'environnement, dont l'érosion, la disparition d'habitats fauniques et la prolifération d'algues.

La végétalisation diversifiée de la bande riveraine des lacs et des cours d'eau est un geste simple et indispensable puisqu'elle permet de lui redonner à la fois beauté et valeur écologique en plus de contribuer à sauvegarder les usages de l'eau. Les résultats d'une plantation ne sont pas toujours immédiatement visibles et efficaces; il faut souvent patienter durant plus d'une saison de croissance. Le retour d'une rive à l'état naturel est parfois perçu comme un état d'abandon ou de friche; les arbustes sont alors qualifiés de « fardoques ». Pourtant, la restauration des bandes riveraines est justifiée et son efficacité, à moyen terme, est bien réelle. »<sup>11</sup>

<b>Responsable</b>	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises Division des infrastructures
<b>Indicateur</b>	Km de berges à revégétaliser
<b>Donnée de départ</b>	S.O.
<b>Cible</b>	S.O.
<b>Échéance</b>	2015

<sup>11</sup> MDDEP, Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, p.2., mars 2011.

### Action 66 L – Effectuer un projet pilote de gestion différenciée de certains espaces publics

« Dans un contexte de rareté des fonds publics, un entretien différencié des espaces verts permet une meilleure utilisation des ressources. Plutôt que de procéder indistinctement au même entretien partout avec des ressources limitées, il devient possible de donner priorité aux sites où les besoins sont plus grands.

En fonction de cette approche, chaque site reçoit le degré d'entretien nécessaire, selon ses particularités. À l'intérieur d'un même parc, des zones distinctes font l'objet d'un niveau d'entretien différent. Ainsi un espace de jeux avec une grande pelouse peut côtoyer un îlot de prés fleuris où poussent librement des marguerites, du trèfle rouge, de la verge d'or ou de la carotte sauvage, selon les endroits.

Des espaces plus naturels favorisent une plus grande biodiversité sur le plan écologique. Si on laisse fleurir les espèces végétales propres à chaque secteur, elles servent de refuge et de « garde-manger » à un plus grand nombre d'insectes et de papillons qui, à leur tour, nourrissent les oiseaux. En plus d'abriter insectes et faune ailée, la couverture végétale devient à la fois plus variée, plus résistante à la sécheresse et plus riche.

Restaurer ou naturaliser une partie des espaces verts consiste, pour l'essentiel, à réduire au minimum les interventions d'entretien pour donner libre cours à la flore spontanée. Il ne s'agit pas de laisser à l'abandon les zones sélectionnées, mais d'y intervenir différemment. »<sup>12</sup>

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	Nombre d'espaces verts dans lesquels le programme est appliqué.
<b>Donnée de départ</b>	10 parcs en 2011
<b>Cible</b>	Réalisation d'un projet pilote
<b>Échéance</b>	2014

### Action 66.1 L – En fonction des résultats obtenus lors du projet pilote, établir un plan de gestion différenciée des parcs et espaces verts de l'arrondissement

<b>Responsable</b>	Direction des travaux publics et AUSE
<b>Indicateur</b>	Programme
<b>Donnée de départ</b>	Aucun programme
<b>Cible</b>	Établir un plan de gestion
<b>Échéance</b>	2015

<sup>12</sup> Entretien différencié des espaces verts, Place à la nature. Dépliant, ville de Montréal.



## **Annexe A – Suivi des modifications au plan d'action**



Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation	Statut / explication
<b>PLAN CORPORATIF</b>		
1 C	-	Réalisée
2 C	-	Réalisée
3 C	3 C	-
4 C	4 C	Modifiée
5 C	5 C	Modifiée. Plusieurs actions regroupées.
6 C	-	Réalisée
7 C	-	Réalisée
8 C	8 C	Modifiée
-	8.1 C	Ajout
9 C	9 C	Modifiée
10 C	10 C	Modifiée
11 C	11 C	Modifiée
12 C	12 C	Modifiée
13 C	-	Réalisée
	12.1 C	Ajout
14 C	14 C	Modifiée et déplacée
15 C	-	Annulée
16 C	-	Réalisée
17 C	17 C	Modifiée
18 C	-	Annulée
19 C	-	Réalisée
20 C	-	Annulée
21 C	21 C	Modifiée
22 C	-	Réalisée
23 C	-	Stratégie de développement économique
24 C	-	Annulée
25 C	-	Annulée
26 C	-	Réalisée
27 C	-	Réalisée
28 C	-	Annulée
29 C	-	Réalisée
30 C	30 C	Déplacée
31 C	-	Annulée
32 C	32 C	Déplacée
33 C	33 C	Modifiée
34 C	34 C	-
35 C	-	Réalisée
36 C	36 C	Déplacée
37 C	37 C	-
<b>PLAN LOCAL</b>		
1 L	-	Réalisée
2 L	-	Réalisée
3 L	3L	-
4 L	4 L	Modifiée
5 L	5 L	Modifiée
6 L	6 L	-
7 L	7 L	-
8 L	8 L	Modifiée
9 L	-	Réalisée
10 L	10 L	-
11 L	-	Stratégie de développement économique
12 L	-	Plan stratégique d'Arrondissement

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation	Statut / explication
<b>PLAN CORPORATIF</b>		
13 L	-	Plan stratégique d'Arrondissement
	13.1 L	Regroupement de deux actions
14 L	-	Réalisée
15 L	-	Réalisée
16 L	16 L	Modifiée
	16.1 L	Ajout
17 L	17 L	Modifiée
18 L	-	Plan stratégique d'Arrondissement
19 L	13.1 L	Modifiée
20 L	58 L	Modifiée : regroupée avec d'autres actions liées aux arbres
21 L	21 L	-
22 L	22 L	Modifiée
23 L	-	Réalisée
24 L	24 L	Modifiée et déplacée
25 L	-	Annulée
26 L	-	Annulée
27 L	-	Réalisée
28 L	-	Annulée
29 L	29 L	-
30 L	-	Réalisée
31 L	31 L	Modifiée
32 L	32 L	Modifiée
33 L	-	Réalisée
34 L	-	Réalisée
35 L	-	Annulée
36 L	-	Modifiée
36 L	36 L	Modifiée
37 L	37 L	-
38 L	38 L	Modifiée
39 L	-	Regroupée avec la 38 L
40 L	-	Annulée
41 L	41 L	Modifiée
42 L	42 L	-
43 L	-	Réalisée
44 L	44 L	Modifiée
45 L	-	Réalisée
46 L	-	Reportée à 2018-2019
47 L	47 L	-
48 L	-	Annulée
49 L	49 L	-
-	49.1 L	Ajout
50 L	-	Réalisée
51 L	51 L	Modifiée
52 L	-	-
-	52.1 L	Ajout
	52.2	Ajout
53 L	-	Déplacée dans la stratégie de développement économique
54 L	54 L	Modifiée
55 L	55 L	Modifiée
56 L	56 L	Modifiée

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation	Statut / explication
PLAN CORPORATIF		
57 L	-	-
58 L	58 L	Modifiée
59 L	59 L	Modifiée
60 L	60 L	Modifiée
61 L	-	Annulée
62 L	62 L	Modifiée
63 L	63 L	Modifiée
64 L	64 L	Regroupée avec la 63 L
65 L	-	Annulée
66 L	66 L	Modifiée